



Travail pour 2 société avec un seul contrat?

Par **sebr6259**, le **29/05/2015** à **17:39**

bonjour, actuellement salarié dans un commerce ou se trouve 2 enseignes dans le meme batiment(de produits complémentaires) j'ai un contrat de travail avec l'une d'elle mais pas avec l'autre (2 enseignes et 2 gérants différents) je me retrouve par la force des choses à accomplir le travail de vente pour les 2 enseignes. Que faire pour que mon travail soit reconnu est rémunéré sur les 2 sociétés? Rien ne stipule dans mon contrat que je dois intervenir dans l'autre société mais étant souvent seul dans les lieux à pouvoir renseigner les clients et à accomplir les taches administratives (si je ne le fais pas pas, pas de chiffre d'affaire , pas de résultat et je crains pour mon emploi si l'enseigne ferme) Comment procéder pour établir un constat et obtenir une rémunération sur les 2 sociétés.(même amplitudes horaires, je partage mon temps de travail sur les 2 enseignes).Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **29/05/2015** à **18:48**

Bonjour,

Vous pourriez être salarié d'un groupement d'employeur mais normalement l'employeur ne peut pas vous obliger à travailler dans le cadre d'un prêt de main d'œuvre sans votre accord...